

## **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 2022**

Association : Les Amis de la Bibliothèque George Sand Semoy (association loi 1901)

Adresse : mairie de Semoy 20 place François Mitterrand, 45400 Semoy

Le 11 mars 2022, à 21h50, les membres de l'association les Amis de la Bibliothèque de Semoy se sont réunis salle Simone Signoret au centre culturel de Semoy en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la présidente.

L'Assemblée était présidée par Marie-Claire Hauperpin, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Patricia Billard en l'absence de la secrétaire de l'association.

Nombre de membres à jour de leur cotisation : 50

Nombre de membres présents à jour de leur cotisation : 25

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 9

Plus des 2/3 des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée générale a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est rappelé par la Présidente :

- Examen et vote des nouveaux statuts ci annexés
- Élection des membres du conseil d'administration
- Élection des membres du bureau

### **Examen et vote des nouveaux statuts**

La présidente fait lecture des différents articles des nouveaux statuts.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- La présidente rappelle le contexte de la mise en place de nouveaux statuts. Notre association existe depuis 14 ans maintenant et doit s'adapter l'organisation culturelle de la ville de Semoy. Certains articles des anciens statuts n'étaient plus adaptés et devaient être réécrits. D'autre part notre association a évolué depuis ses débuts et les textes qui la régissent doivent suivre cette évolution.
- Concernant l'article 3 et l'article 12 relatifs entre autre à l'établissement d'une convention avec la municipalité de Semoy, Nelly Viaene demande pourquoi cette convention n'est pas incluse ou annexée aux présents statuts.

La présidente précise que la convention est un contrat entre l'association et la municipalité. Elle est susceptible d'être rompue à l'initiative de l'une ou des deux parties à tout moment selon les modalités inscrites dans ladite convention et à ce titre elle ne peut être incluse dans les statuts qui ont vocation à être pérennes. D'autre part la convention est en cours de rédaction et sera soumise au seul vote du conseil d'administration lorsqu'elle sera établie. A l'issue de ce processus elle sera portée à la connaissance de l'ensemble des adhérents.

La présidente procède à la mise au voix des nouveaux statuts. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

### **Élection des membres du Conseil d'Administration :**

1/2



## Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 2022

### Élection des membres du Conseil d'Administration :

Renouvellement complet du conseil d'administration suite à l'adoption des nouveaux statuts. Ceux-ci portent le CA de 9 à 15 membres dont deux membres de droit. Il est fait appel à candidature.

Candidat-e-s :

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| - Denis Bergère        | - Catherine Corre        |
| - Patricia Billard     | - Félicie Couderc        |
| - Geneviève Briens     | - Gislaine Devillard     |
| - Patrick Briet        | - Michèle Ferrier        |
| - Michel-Henri Bonneau | - Marie-Claire Hauperpin |

L'Assemblée procède à l'élection des personnes ci-dessus candidates en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

À l'issue de l'assemblée générale les membres du CA se réunissent pour désigner le bureau.

Sont élu-e-s à l'unanimité :

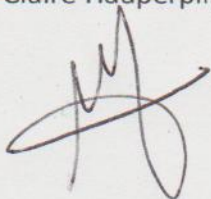
- Marie-Claire Hauperpin présidente
- Patricia Billard présidente adjointe
  
- Geneviève Briens trésorière
- Patrick Briet trésorier adjoint
  
- Félicie Couderc secrétaire
- Michel-Henri Bonneau secrétaire adjoint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

À Semoy, le 17 mars 2022

La Présidente de séance  
Marie-Claire Hauperpin



Le secrétaire adjoint  
Michel-Henri Bonneau2

